



3^e RAPIDE LES GENETS DE LA DAME DE HAUT MAUCO 2026

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - ORGANISATION

Le club Les Genêts de la Dame de HAUT MAUCO organise le
3^e RAPIDE LES GENETS DE LA DAME DE HAUT MAUCO 2026, le 31 mai 2026
Au Centre d'Animations Culturelles, Place de Montégudo, 40280 HAUT MAUCO

Responsable du tournoi : Nadine ROBIN

L'arbitrage est assuré par M. Bernard DUBERTRAND Arbitre Fédéral O 2.

Article 2 - REGLES

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93^{ème} Congrès de la FIDE Chennai (Inde), applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.
- L'article A5 de l'annexe A « Parties en cadence Rapide » s'applique.
- Le délai de forfait est de 10 minutes.
- Le tournoi est réservé aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE.
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04)
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence
- Le classement utilisé pour les appariements sera par ordre de priorité pour chaque joueur le classement Elo Rapide FIDE, à défaut le classement Elo FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE.



Article 3 - DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont de 15 € pour les adultes, et 10 € pour les jeunes.

La licence B est nécessaire, elle peut être prise sur place le jour même.

Majoration après le 30 mai 22h, les tarifs seront de 20 € pour les adultes et 15 € pour les jeunes.

Article 4 - CADENCE

Les parties se joueront en 15 mn + 5 secondes par coup, pour toute la partie, pour chaque joueur.

Article 5 - HORAIRES

Accueil et Pointage	08h30 - 09h30
Ronde 1	10h
Ronde 2	10h45
Ronde 3	11h30
Ronde 4	12h15
Pause Déjeuner	
Ronde 5	14h
Ronde 6	14h45
Ronde 7	15h30
Ronde 8	16h15
Ronde 9	17h00
Remise des prix	18h00

Article 6 - DEPARTAGES

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème :
gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité, les joueurs ex-aequo seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants : Buchholz tronqué, Cumulatif, Performance.



Article 7 - PRIX

La liste des prix officielle sera affichée au plus tard au début de la ronde 5.

Les prix sont intégralement remis à la place. Sauf mention contraire, les prix ne sont pas cumulables.

Les joueurs toucheront toujours le prix le plus intéressant.

Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

Article 8 - COMPORTEMENT DES JOUEURS

- A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à la table d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré.
- Passé le délai de la publication des appariements de la ronde $r + 2$, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).
- Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi.
- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter le lieu de compétition (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission de l'arbitre. De même, un joueur au trait n'est autorisé à quitter la zone de jeu qu'avec la permission de l'arbitre. Dans la zone de jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique connecté, non spécifiquement autorisé par l'arbitre, à moins qu'il soit complètement éteint dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac ou une veste contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie et l'adversaire sera déclaré vainqueur.
- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Article 9 - ENGAGEMENT

En s'inscrivant, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement et la charte des joueurs et joueuses d'échecs.

L'arbitre
Bernard DUBERTRAND

L'organisatrice
Nadine ROBIN